



COMITE
des FETES

LURO' BROC

LURE (Haute-Saône) - 3 août 2008

Place de la Libération

REGLEMENT

Article 1

Le Comité des Fêtes de Lure (dénommé "l'organisateur") organise à Lure, le dimanche 3 août 2008 de 8 à 18 heures, Place de la Libération, Luro'Broc (brocante et vide –greniers) . Cette manifestation est ouverte à tous, professionnels ou particuliers (dénommés "exposants"). Tous les objets sont admis, sont **toutefois exclus les armes de toute catégorie.**

Article 2

La manifestation se déroule en plein air. La profondeur des emplacement est fixée à 4 m.

Article 3 :

Le coût de l'emplacement est fixé à 2 € le mètre linéaire avec un minimum de 3 m. Il est souhaité que les inscriptions soient reçues avant le 25 juillet. Dans tous les cas, ces inscriptions seront closes sans préavis. L'organisateur se réserve le droit d'examiner les demandes cas par cas avant de prononcer leurs acceptations. Le versement du montant de la réservation implique que l'exposant accepte le règlement dans sa totalité.

Article 4 :

Seuls les exposants ayant versé leur droit d'inscription et ayant fourni les documents exigés dans le "Bulletin d'inscription" peuvent participer à la manifestation. Toute personne non inscrite avant la date clôture des inscriptions, ne peut prétendre participer à la manifestation. Les réservations sont faites dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. L'attribution des emplacements se fait à l'initiative de l'organisateur, notamment en fonction de la date de réception des dossiers. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 5 :

Toute annulation doit être signalée à l'organisateur avant le 25 juillet. Le remboursement de la réservation ne se fera alors que pour des raisons valables et justifiées. Toute cession de place à un autre exposant est interdite.

Article 6 :

Les exposants seront inscrits, conformément à la réglementation actuelle, sur le registre relatif à la vente d'objets mobiliers, déposé à la sous préfecture dans les 8 jours suivants la manifestation. Tout exposant est tenu, sous peine d'exclusion, de respecter la législation en vigueur. Les exposants professionnels doivent présenter en plus de l'inscription à la Chambre de commerce, le récépissé de vendeur d'objets mobiliers et la carte 3 volets.

Article 7 :

L'accueil du public a lieu 8 heures à 18 heures.

L'installation débute à partir de 6 heures. Les emplacements sont réservés jusqu'à 8h45. Ceux non occupés à cette heure pourront être éventuellement attribués à d'autres sans que l'exposant initial puisse demander un dédommagement.

Toute implantation en dehors de l'emplacement réservé est interdite. **Aucun véhicule ne doit stationner dans les allées, Les véhicules gênants seront évacués avant 8 heures.**

Les exposants s'engagent à ne pas quitter leur emplacement avant l'heure de fermeture au public.

Chaque occupant doit laisser son endroit propre.

Article 8 :

L'Organisateur **se décharge de toute responsabilité** concernant : vol, dégradation, incendie, bagarre, etc...., pouvant survenir.

Article 9 :

Les exposants sont tenus de se conformer aux injonctions des responsables. Tout exposant ne se conformant pas au règlement pourra se voir demander de quitter les lieux. Seuls les organisateurs ont le pouvoir de régler tout litige qui pourrait apparaître dans cadre de la manifestation. Leur décision est irrévocable.

Article 10 :

L'organisateur est assuré pour tout risque d'accident pouvant lui incomber au titre de **sa responsabilité civile**. Chaque exposant **doit vérifier que son assurance de responsabilité ou autre est étendue à la participation à ce type de manifestation.**

Article 11 :

L'organisateur peut annuler la manifestation à tout moment sans que cela donne droit à une indemnité de sa part.

Article 12

Le bulletin d'inscription, les documents exigés ,le chèque au nom du comité des fêtes doivent être adressés à :

Madame la Trésorière du Comité des Fêtes – 11 bis rue de l'Aviation - 70200 LURE Tél. 03.84.62.83.76

Pour tout renseignement complémentaire : Tél. 03.84.62.83.76

Courriel : cflure@gmail.com

- Fait à Lure le 25/01/08